

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN
COMPTE RENDU DE SEANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU SAMEDI 11 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le conseil de communauté légalement convoqué le 03 juillet 2020 s'est réuni le samedi 11 juillet 2020 à 8 heures 30 à la salle des fêtes à Châtenois, sous la présidence de Monsieur Simon LECLERC, Président.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil du 25 juin 2020.
1. INSTALLATION DES DELEGUES
 2. ELECTION DU PRESIDENT
 3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENCES
 4. ELECTION DES VICE-PRESIDENT-E-S
 5. COMPOSITION DU BUREAU : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEMENTAIRES AU BUREAU ET ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU
 6. DELEGATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE AU PRESIDENT
 7. DELEGATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE AU BUREAU
 8. INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENT-E-S
 9. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
 10. COMPOSITION DE LA COMMISSION MAPA
 11. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'OUEST DES VOSGES
 12. DIVERS : BROCHURE D'INFORMATION ET VISITES DE TERRAIN

Présents :

M Gilles CHOIGNOT – Mme Agnès FORAY – M Frédéric POIRETTE - Mme Dominique HUMBERT - M Jean-Marie BIGEON – M Joël FRANCAIS - M Jean-Luc JEANMAIRE - M Jean-Marie CREVISY – M Bruno ORY - Mme Estelle CLERGET - M Jean-Marie LOUIS – M Guy SAUVAGE – M Claude COHEN – Mme Hélène COLIN - M Frédéric DEVILLARD – Mme Mathilde ROBERT - M Francis BAUNIN - Mme Chantal GODARD – M Michel HUMBLOT – M Christophe COIFFIER – Mme Lydie JODAR - M Gérard DUBOIS – Mme Elisabeth CHANE - M Jean-Marie MARC – Mme Véronique THIOT - M Olivier LEGRAND - M Stéphane LEBLANC – M Joël BRESSON - M Gilles HURAU – M Philippe LAFROGNE - Mme Aurélie PIERSON – M Thierry CALIN - M Stéphane PHILIPPE - M Damien LARGES – Mme Sandra COMOLLI-GRANDVILLEMIN – Mme Lys TULPIN – Mme Nadine HENRY - M Christian ALBERTI – M Gérard THIEBAUT – M Cyril VIDOT – Mme Isabelle CARRET-GILLET - M Daniel ROGUE – Mme Dominique PERINEL-ROUSSEL – M Gérald AUZEINE – Mme Danielle LEBLANC - Mme Marie-Christine SILVESTRE - M Philippe HUREAU - M Jean-Noël LAPREVOTTE - Mme Jenny WILLEMIN – M Didier DRUAUX – M Bernard MARTIN - M Jean-Philippe HOFER - Mme Monique SIMONET – M Jean-Jacques MIATTA – M Simon LECLERC - Mme Muriel ROL - M Patrice BERARD – Mme Martine DEMANGEON - M Jean-Marie ROCHE – Mme Claudine DAMIANI - M Jean-José DA CUNHA - Mme Rachel PAUTRAT – M Allan MARQUES - M Jean SIMONIN – Mme Marie-Agnès HARMAND – M Cyprien LEMAIRE - Mme Marie-Françoise VALENTIN - Mme Grazia PISANO – Mme Sandrine FARNOCCHIA – M Christophe LAURENT – Mme Florence LAMAZE – M Xavier HENRY - M Jean-Charles MOUGINOT - M Philippe HOME - M Philippe BRISSE - Mme Agathe TISSERON - M Patrice NOVIANT – M Michel LALLEMAND - Mme Jacqueline VIGNOLA – M Philippe EMERAUX - M Jean-Claude MARMEUSE - M Maurice AUBRY – M Jean-Yves VAGNIER - Mme Sandra SOMMIER - M Jean-Luc ARNAULT – M Claude CLEMENT – M Jean-Marie TROUSSELARD - M Robert DUVAL – M Vincent KINZELIN - Mme Géraldine DESTRIGNEVILLE - M François FAUCHART – M Didier MAGINEL – Mme Roxane BAPTISTE-CAMBRAYE - M Patrick CHILLON – M Hubert GERARD - M Grégory BARRET.

Absents excusés : M Pascal JACQUINET.

Pouvoirs :

Mme Rose-Marie BOGARD donne pouvoir à M François FAUCHART

Mme Mireille CHAVAL donne pouvoir à Mme Grazia PISANO

M Dominique SEGURA donne pouvoir à Mme Muriel ROL

M Thierry HOLLEBEQUE donne pouvoir à M Simon LECLERC

Nombre de conseillers en exercice : 101

Présents : 96

Votants : 100

1. INSTALLATION DES DELEGUES

La séance a été ouverte sous la présidence de M Simon LECLERC, président (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M Guy SAUVAGE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Les délégués titulaires sont installés.

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AOUZE	Gilles CHOIGNOT	Jean-Roger LARRIERE
AROFFE	Agnès FORAY	Patrick CUNIN
ATTIGNEVILLE	Frédéric POIRETTE	Yannick HENRY
AUTIGNY LA TOUR	Dominique HUMBERT	André SIMONET
AUTREVILLE	Jean-Marie BIGEON	Alain FOURNIER
AVRANVILLE	Joël FRANÇAIS	Albin BERNARD
BALLEVILLE	Jean-Luc JEANMAIRE	Pierre PASSETEMPS
BARVILLE	Jean-Marie CREVISY	Emilie DEMANGEON
BAZOILLES SUR MEUSE	Bruno ORY	Olivier METZGER
BRECHAINVILLE	Estelle CLERGET	Mickaël RICHALET
CERTILLEUX	Jean-Marie LOUIS	Michel DENNY
CHATENOIS	Guy SAUVAGE	
	Claude COHEN	
	Hélène COLIN	
	Frédéric DEVILLARD	
	Mathilde ROBERT	
CHERMISEY	Francis BAUNIN	Kévin ANDRIEUX
CIRCOURT SUR MOUZON	Rose-Marie BOGARD	Vincent MAIZIERES
CLEREY LA COTE	Chantal GODARD	Maxence SIMONIN
COURCELLES SOUS CHATENOIS	Michel HUMBLOT	Henri BRUNCHER
COUSSEY	Christophe COIFFIER	
	Lydie JODAR	
DARNEY AUX CHENES	Gérard DUBOIS	David BERGERET
DOLAINCOURT	Elisabeth CHANE	Samuel ROLIN
DOMMARTIN SUR VRAINE	Jean-Marie MARC	Ghislain PARISOT
DOMREMY LA PUCELLE	Véronique THIOT	Pierre VARINOT
FREBECOURT	Yvon HUMBLOT	Olivier LEGRAND
FREVILLE	Stéphane LEBLANC	Emmanuel LABE
GIRONCOURT SUR VRAINE	Joël BRESSON	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN
 COMPTE RENDU DE SEANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU SAMEDI 11 JUILLET 2020

	Gilles HURAUX	
GRAND	Didier POILPRE	Philippe LAFROGNE
GREUX	Aurélie PIERSON	François DIEZ
HARCHECHAMP	Thierry CALIN	Vincent ALBERT
HARMONVILLE	Stéphane PHILIPPE	Laëtitia ALLERON
HOUEVILLE	Damien LARGES	David MALICK
JAINVILLOTTE	Sandra COMOLLI-GRANDVUILLEMIN	Daniel MUSQUAR
JUBAINVILLE	Lys TULPIN	Francis OUDIN
LA NEUVEVILLE SOUS CHATENOIS	Nadine HENRY	Didier MEDERLE
LANDAVILLE	Christian ALBERTI	Simone CHRETIEN
LEMMECOURT	Laurent GALAND	Gérard THIEBAUT
LIFFOL LE GRAND	Cyril VIDOT	
	Isabelle CARRET-GILLET	
	Daniel ROGUE	
	Dominique PERINEL-ROUSSEL	
	Gérald AUZEINE	
	Danielle LEBLANC	
LIFFOL LE PETIT	Marie-Christine SILVESTRE	Philippe CHARLES
LONGCHAMP SOUS CHATENOIS	Philippe HUREAU	Patricia ADALID
MACONCOURT	Jean-Noël LAPREVOTTE	Philippe CHOIGNOT
MARTIGNY LES GERBONVAUX	Jenny WILLEMIN	Jean-Marc DROUOT
MAXEY SUR MEUSE	Pascal JACQUINET	Michelle DUPIRE-THUUS
MENIL EN XAINTOIS	Didier DRUAUX	Pascal MATHIS
MIDREVAUX	Bernard MARTIN	Bruno DAMERVAL
MONCEL SUR VAIR	Jean-Philippe HOFER	Francis MOUTAUX
MONT LES NEUFCHATEAU	Monique SIMONET	Lionel BEAUX
MORELMAISON	Jean-Jacques MIATTA	Dominique MORLOT
NEUFCHATEAU	Simon LECLERC	
	Muriel ROL	
	Patrice BERARD	
	Martine DEMANGEON	
	Jean-Marie ROCHE	
	Claudine DAMIANI	
	Jean-José DA CUNHA	
	Rachel PAUTRAT	
	Allan MARQUES	
	Mireille CHAVAL	
	Jean SIMONIN	
	Marie-Agnès HARMAND	
	Cyprien LEMAIRE	
	Marie-Françoise VALENTIN	
	Dominique SEGURA	
	Grazia PISANO	
	Thierry HOLLEBEQUE	
	Sandrine FARNOCCHIA	
	Christophe LAURENT	
	Florence LAMAZE	
OLLAINVILLE	Jean-Michel FREBILLOT	Xavier HENRY

PARGNY SOUS MUREAU	Jean-Charles MOUGINOT	Elise TAILLANDIER
PLEUVEZAIN	Denis ROLIN	Philippe HOME
POMPIERRE	Philippe BRISSE	Yvan DORE
PUNEROT	Agathe TISSERON	Cédric HILAIRE
RAINVILLE	Patrice NOVIANT	David MARINNE
REBEUVILLE	Michel LALLEMAND	Patrick BOLLEA
REMOVILLE	Jacqueline VIGNOLA	Jacques DUMONT
ROLLAINVILLE	Philippe EMERAUX	Gilles HOCQUARD
ROUVRES LA CHETIVE	Jean-Claude MARMEUSE	Laurent COLLOT
RUPPES	Maurice AUBRY	Jacques BRELLE
SAINT MENGE	Jean-Yves VAGNIER	Vincent ROY
SAINT PAUL	Sandra SOMMIER	Lyonel VIRIOT
SARTES	Jean-Luc ARNAULT	Jérémy LIEBAUT
SERAUMONT	Claude CLEMENT	Denise DIDIER
SIONNE	Jean-Marie TROUSSELARD	Marine HARQUET
SONCOURT	Robert DUVAL	Michel MARCHAL
SOULOSSE SOUS ST ELOPHE	Vincent KINZELIN	
	Géraldine DESTRIGNEVILLE	
TILLEUX	François FAUCHART	Brigitte BOGARD
TRAMPOT	Didier MAGINEL	Roger SCHOINDRE
TRANQUEVILLE GRAUX	Roxane BAPTISTE-CAMBRAYE	Hervé DURAND
VILLOUXEL	Patrick CHILLON	Cédric RAMUS
VIOCOURT	Hubert GERARD	Bertrand HUMBLLOT
VOUXEY	Grégory BARRET	Mickaël JOUX

2. ELECTION DU PRESIDENT

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, Mme Agnès FORAY, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 100 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Mme Elisabeth CHANE et Mme Jenny WILLEMEN.

M Simon LECLERC est élu avec 82 voix.

SE REFERER AU PROCES-VERBAL D'ELECTIONS

3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENCES

2020-047

Il convient de déterminer le nombre de Vice-présidents.

Article L 5211-10 du C.G.C.T, le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 15 vice-présidents.

Le Président propose de fixer à 9 le nombre de vice-présidences,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Décide par 100 voix pour,

- **DE FIXER** à 9 le nombre de vice-présidences.

4. ELECTION DES VICE-PRESIDENT-E-S

Il convient de procéder à l'élection des vice-Président-e-s.

Les conditions de l'élection sont identiques à celles prévues pour l'élection du Président.

Ont été élus :

1 ^{er} vice-présidence	M Guy SAUVAGE	84 voix
2 ^{ème} vice-présidence	Mme Dominique HUMBERT	70 voix
3 ^{ème} vice-présidence	M Patrice NOVIANT	82 voix
4 ^{ème} vice-présidence	M Cyril VIDOT	85 voix
5 ^{ème} vice-présidence	Mme Jacqueline VIGNOLA	76 voix
6 ^{ème} vice-présidence	M Philippe EMERAUX	64 voix
7 ^{ème} vice-présidence	M Damien LARGES	50 voix
8 ^{ème} vice-présidence	Mme Jenny WILLEMIN	58 voix
9 ^{ème} vice-présidence	M Michel LALLEMAND	57 voix

SE REFERER AUX PROCES-VERBAUX D'ELECTIONS

A partir de la 8^{ème} vice-présidence,

Mme Mathilde ROBERT donne pouvoir à M Guy SAUVAGE

Mme Marie-Françoise VALENTIN donne pouvoir à M Cyprien LEMAIRE

Mme Claudine DAMIANI donne pouvoir à M Jean-Marie ROCHE

Nombre de conseillers en exercice : 101
Présents : 93
Votants : 100

A partir de ce point :

Nombre de conseillers en exercice : 101
Présents : 88
Votants : 98

2020-048

5. COMPOSITION DU BUREAU : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEMENTAIRES AU BUREAU ET ELECTION DES MEMBRES SUPPLEMENTAIRES

Le CGCT prévoit que le bureau est composé obligatoirement du Président, des Vice-président-e-s et peut comporter d'autres membres.

Il convient de décider de la composition du bureau et – si besoin est – de procéder à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des membres supplémentaires.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Décide par 98 voix pour :

- **DE DESIGNER** 26 membres supplémentaires.

Les délégués suivants sont élus :

M Jean-Luc JEANMAIRE – M Bruno ORY – M Jean-Marie LOUIS – Mme Hélène COLIN – M Frédéric DEVILLARD – M Christophe COIFFIER – Mme Elisabeth CHANE – M Yvon HUMBLLOT – M Stéphane LEBLANC - M Joël BRESSON – M Stéphane PHILIPPE – Mme Nadine HENRY – M Christian ALBERTI – M Daniel ROGUE – M Philippe HUREAU – M Jean-Philippe HOFER – Mme Monique SIMONET – Mme Muriel ROL – M Jean SIMONIN – M Christophe LAURENT – M Denis ROLIN – M Jean-Claude MARMEUSE – M Maurice AUBRY – M Jean-Luc ARNAULT – M François FAUCHART – M Didier MAGINEL.

2020-049

6. DELEGATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE AU PRESIDENT

L'article 5211-10 du C.G.C.T permet à l'assemblée délibérante de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-président-e-s ou au Bureau sauf celles expressément visées par ce texte.

Il est proposé de déléguer au Président les attributions suivantes :

- Créer les régies comptables
- Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers et experts
- Ester en justice
- Accepter les dons et legs
- Accepter les indemnités de sinistre de quelque nature que ce soit
- Procéder à la vente de biens appartenant à la collectivité jusqu'à 2 000€
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables tels que définis aux articles L 2122-1 et R2122-1 à R2122-11 du code de la Commande Publique.
- Prendre toutes décisions concernant modification des contrats en cours d'exécution et avenants n'entraînant pas d'incidence financière, quelle que soit la catégorie de marchés et d'accords-cadres concernés (travaux, fournitures ou services), et quelle que soit la procédure mise en place (marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable, marchés à procédure adaptée, procédures formalisées) ;
- Prendre toutes décisions concernant une modification des contrats en cours d'exécution et avenants des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ,
- Exercer, au nom de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, le droit de préemption urbain défini par le code de l'urbanisme, dans les périmètres instaurés dans les documents d'urbanismes dans la limite du seuil de 70 000 €, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions fixées par le conseil de communauté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Décide par 98 voix pour :

- **DE DELEGUER** au Président les attributions telles que proposées.
-

2020-050

7. DELEGATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE AU BUREAU

L'article 5211-10 du C.G.C.T permet à l'assemblée délibérante de déléguer une partie de ses attributions au bureau

Il est proposé de déléguer au bureau les attributions suivantes :

- Fixer des tarifs, droits et redevances des services de la communauté
- Conclure des contrats de location et conventions de mise à disposition
- Procéder à la vente de biens appartenant à la collectivité compris entre 2 001€ et 20 000€
- Gérer le personnel :
 - Créations, transformations et suppressions de poste
 - Transactions
 - Avancements et promotions
 - Fixation du régime indemnitaire

- Procéder à la réalisation des emprunts et des lignes de trésorerie jusqu'à 1 000 000€ destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés à procédures adaptées tels que définis aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la Commande Publique, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- Prendre toutes décisions concernant une modification des contrats en cours d'exécution et avenants des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) entraînant une augmentation du montant du contrat supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,
Décide par 98 voix pour,

- **DE DELEGUER** au Bureau les attributions telles que proposées.

2020-051

8. INDEMNITES DE FONCTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président-e-s sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique soit 1027,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est située dans la tranche suivante de population : 20 000 à 49 999,

Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au traitement brut terminal de la fonction publique est pour cette tranche de population de 67.5% pour le Président soit 2625.35€ brut mensuel et de 24.73% pour les vice-président-e-s soit 961.85€ brut mensuel,

Il est proposé au conseil de retenir les taux maximaux prévus par les textes,

Il est précisé que les indemnités de fonctions seront payées mensuellement,

Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonctions seront inscrits au BP 2020.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,
Décide par 97 voix pour et 1 voix contre

- **DE RETENIR** les taux maximaux prévus par les textes.

2020-052

9. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article L. 1411-5 du CGCT prévoit que dans les EPCI, la CAO est composée :

- du Président, Président de la Commission
- de 5 membres titulaires et 5 suppléants

L'élection doit se faire au scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste.

Ont été désignés par 98 voix pour :

Membres titulaires :

M Stéphane LEBLANC
M Jean SIMONIN
M Joël BRESSON
M Jean-Marie BIGEON
M Claude CLEMENT

Membres suppléants :

Mme Monique SIMONET
M Jean-Marie CREVISY
Mme Isabelle CARRET-GILLET
M Gilles HURAU
M Philippe HUREAU

10. COMMISSION « MAPA » (marché à procédure adaptée)

Il est proposé d'instaurer une commission chargée d'analyser les marchés à procédure adaptée définis par les articles L2123-1 et R2123-1 du code de la Commande Publique, ainsi que les marchés définis dont la valeur estimée est comprise entre 40 000€ HT et seuils des procédures formalisées.

Cette commission peut être composée librement.

Ont été désignés par 98 voix pour :

Membres titulaires :

M Stéphane LEBLANC

M Jean SIMONIN

M Joël BRESSON

Membres suppléants :

Mme Monique SIMONET

11. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'OUEST DES VOSGES

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges (Etablissement Public Industriel et Commercial), le Conseil de Communauté doit désigner les 18 membres du comité de direction, dont :

- 11 membres composant le collège des élus désignés parmi les conseillers communautaires. Sont candidats :

- M Philippe EMERAUX
- Mme Monique SIMONET
- Mme Muriel ROL
- Mme Estelle CLERGET
- Mme Véronique THIOT
- M Patrice NOVIANT
- M Jean-Marie ROCHE
- M Daniel ROGUE
- Mme Hélène COLIN
- M Jean-Luc ARNAULT
- M Didier POILPRE

- 7 membres composant le collège des socioprofessionnels et associations. Sont candidats :

- Pierre MARRANT (Association Etendart)
- Nicolas VIGNOLA (Association des Amis du Prieuré de Châtenois)
- Christian WAGNER (Musée de Liffol le Grand)
- François PERROT (Les Amis du Pays de Châtenois)
- Sabrina JUILLET (Hôtel EDEN à Neufchâteau)
- Mme VUILLAUME (Gîte et chambre d'Hôte à Circourt sur Mouzon)
- Ghislaine RENAUD ZENGAFFINEN (Gîte à Saint-Paul)

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

Décide par 98 voix pour,

- **DE DISGNER** les 18 membres susnommés au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges.